



Minimum 18 ans	FORMATION CERTIFIANTE	Formation réf : AE PER B MANU
<b>PASSERELLE VERS BOITE DE VITESSES MANUELLES</b>		<b>299€</b>

**Permet la suppression de la codification « 78 » sur le permis de conduire.** La formation au permis de conduire sur boîte automatique était déjà possible avant, il est désormais plus facile de transformer son permis boîte automatique en permis boîte manuelle. En effet, lorsque l'on passe l'épreuve du permis de conduire sur boîte automatique, une restriction figure sur le permis (code 78). Pour le régulariser et avoir le droit de conduire tous les véhicules, il fallait repasser un examen devant un inspecteur du permis de conduire. Désormais, une formation de 7 heures en école de conduite sans examen suffit. Elle peut s'effectuer 6 mois après l'obtention du permis B boîte automatique.

### PUBLIC - PRE-REQUIS

Toutes personnes titulaires d'un permis de conduire de la catégorie BEA conduisant un véhicule équipé d'une boîte de vitesse automatique et souhaitant conduire un véhicule automobile de la catégorie B équipé d'une boîte de vitesse manuelle

### OBJECTIFS

Etre capable de conduire en sécurité un véhicule de tourisme léger de la catégorie B et atteindre le niveau requis pour réussir avec succès les épreuves théorique et pratique du permis de conduire.

### DURÉE

Cette formule répond à l'obligation réglementaire des **7 heures de conduite obligatoire.**

### CONTENU DE L'OFFRE

- ✓ 7 heures de conduite
- Nos cours et tests se font avec un enseignant en salle.**

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'école de conduite se charge de votre inscription sur ANTS.

**Constitution du dossier.**

- ✓ 1 Photocopie couleur de la carte d'identité, passeport
- ✓ 1 Photocopie du permis de conduire

### PROGRAMME

Programme détaillé remis sur simple demande.

### ANIMATEURS

Enseignants de la conduite diplômés.

### VALIDATION

Attestation est délivrée en application de l'**Article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016** relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, par les titulaires du permis de conduire de la catégorie B limitée aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

**Arrêté du 14 octobre 2016**, paru au Journal officiel du 29 octobre 2016, remplace cette régularisation par le suivi d'une formation dispensée au sein d'une école de conduite, pour les conducteurs dont le véhicule est équipé d'une boîte de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

### CONTACT

#### AUTO-ECOLE OHLICHER

Port : **0694 42.85.30** - Tel : 0594 30.10.14 - Tel : 0594 30.00.05  
Mail : [autoecoles@ohlicher.fr](mailto:autoecoles@ohlicher.fr) - Web site : [www.ohlicher.fr](http://www.ohlicher.fr)

**Du lundi au Vendredi - 8h à 12h et 15h à 19h**  
**Le samedi - 9h à 12h**

Agrément Préfectoral n° **E0409C00650**  
Déclaration d'existence n° **96973040197**

